

Finances-Banques

Réunion du conseil de l'observatoire des services bancaires

M. Taoufik Baccar, gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a présidé, jeudi 6 décembre 2007, la Quatrième session du conseil de L'Observatoire des Services Bancaires.

La réunion a, notamment, porté sur l'enrichissement du contenu du site web de l'observatoire, lancé à l'occasion de la première édition du salon des services bancaires et de la monétique ainsi que sur l'adoption du projet de questionnaire sur les services bancaires et la présentation des termes de référence servant à la préparation de deux études sur la qualité des services bancaires, les pratiques des banques et les droits des clients.

Elle a, également, permis d'évoquer les doléances émanant des clients des banques.

C'est ainsi que l'observatoire a enregistré les préoccupations de la clientèle relatives à la main levée, la domiciliation des salaires, la "capture" des cartes bancaires et la lenteur des délais de leur récupération.

Les membres du conseil ont mis l'accent, dans leurs interventions, sur l'importance de remédier aux insuffisances pouvant être, occasionnellement, constatées.

M. Baccar a exhorté, à cette occasion, l'Association professionnelle Tunisienne des banques et des institutions financières, à trouver des solutions à ces situations, en se référant aux pratiques en vigueur dans les pays développés.

Il a également appelé à faire connaître davantage le rôle de l'observatoire, auprès du public et renforcer l'information et la communication conformément au programme adopté par le conseil de l'observatoire dans ce domaine.

Il a souligné, aussi, l'importance de l'observatoire, créé sur instructions du chef de l'Etat dans le cadre du programme national d'amélioration de la qualité des services bancaires, passant en revue les réformes engagées dans le secteur bancaire.

Le gouverneur de la BCT a mis en exergue la nécessité de conjuguer les efforts de l'observatoire, des banques et de la profession pour être au diapason des normes internationales, de manière à permettre aux institutions bancaires de s'adapter à la concurrence étrangère.